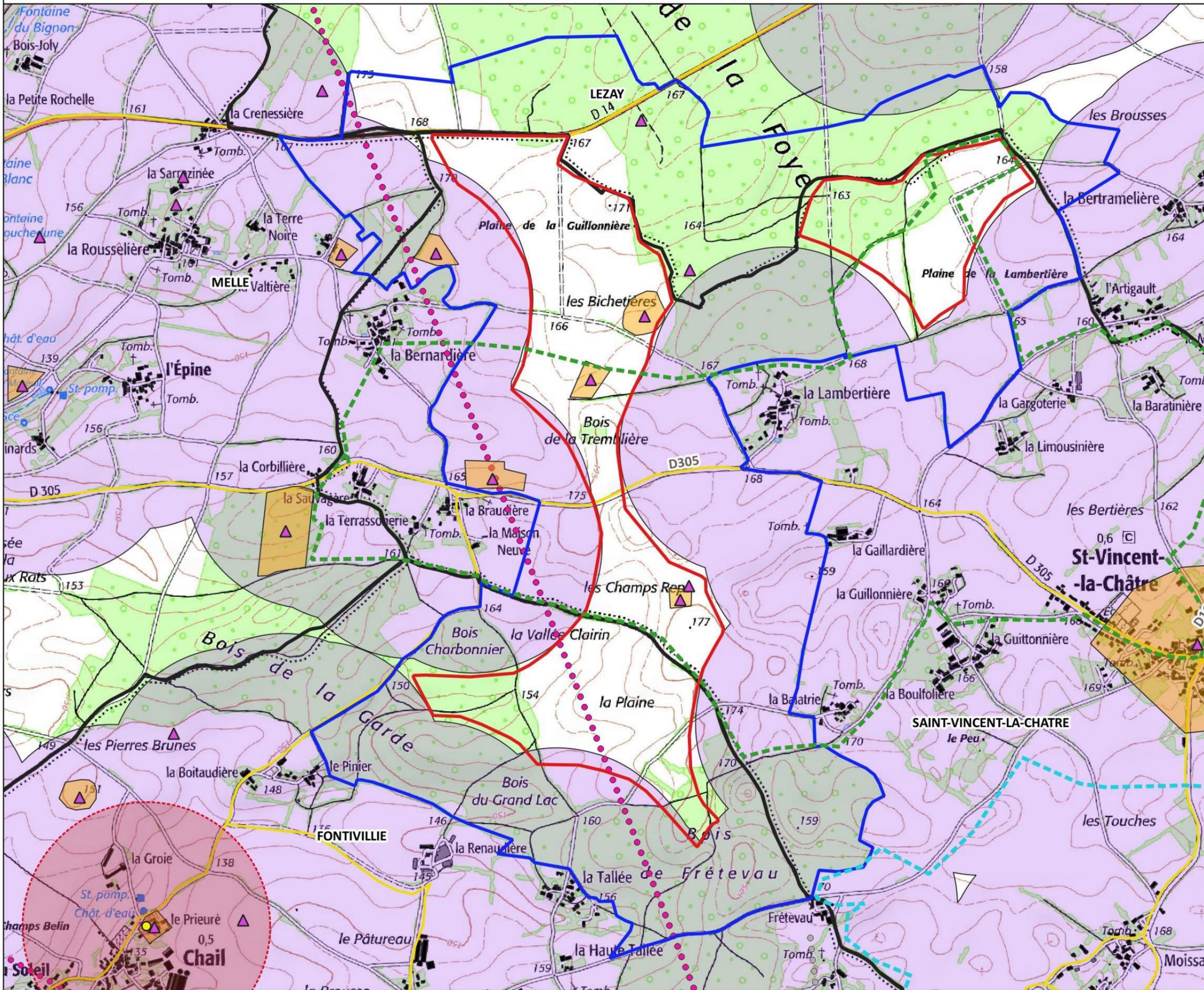


Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications	
Infrastructures et réseaux de transport	L'AEE intègre de nombreux axes routiers (nationales et départementales et une portion de l'autoroute A10). Dans la ZIP et l'AEI, seules les départementales D305 et la D14 comptabilisent des TMJA supérieurs à 2 000 véhicules par jour. Des routes communales et départementales secondaires sont présentes autour de l'AEI.	Faible	Seulement 2 axes routiers (départementales D305 et la D14) comptabilisent des TMJA supérieurs à 2 000 véhicules par jour au sein de l'AEI. Un seul axe traverse la ZIP au centre.	
Servitudes et réseaux	La ZIP n'intègre aucune servitude radioélectrique ou liée à la présence de radar. Un seul faisceau hertzien traverse l'AEI et une portion de la ZIP selon un axe nord-ouest/sud-est. Des lignes HTA et BTA sont recensées dans l'AEI, avec une contrainte d'implantation fixée par le gestionnaire du réseau. Enfin, des obligations sont énoncées concernant les chemins de randonnée.	Modéré	Quelques contraintes d'implantation sont fixées par rapport à la présence de lignes électriques et de chemins de randonnée dans l'AEI.	
Santé humaine	Bruit	Deux infrastructures classées de transport terrestre routier se trouvent dans les communes de l'AEI mais hors de celle-ci. Elles sont classées de catégories 2 et 4. La PPBE Deux-Sèvres en projet ne concerne aucun des axes présents sur les communes de l'AEI.	Faible	Aucune infrastructure classée n'est située dans l'AEI. Le projet de PPBE Deux-Sèvres ne classe aucun des axes présents au sein des communes de l'AEI.
	Acoustique	Pour toutes les périodes, les niveaux de bruit résiduel observés sont jugés comme modérés et caractéristiques du site : zone rurale, présence de trois infrastructures routières à proximité au trafic modéré et activités agricoles limitées à soutenues suivant la période.	Modéré	3 points en période hivernale et 4 autres points en période estivale ont été identifiés comme étant potentiellement les plus exposés vis-à-vis de la contribution sonore du projet éolien.
	Émissions lumineuses	Malgré la présence de communes engendrant une pollution lumineuse significative à l'échelle de l'AEE et la présence de Melle à proximité directe engendrant une pollution lumineuse élevée, l'AEI est peu impactée par la pollution lumineuse.	Faible	Aucune pollution importante n'est recensée dans l'AEI. La plus notable se trouve au niveau de Melle et présente une pollution moyenne à élevée.
	Sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est présent dans l'AEI et aucun site industriel susceptible d'engendrer une pollution de l'environnement n'est présent dans l'AEI.	Très faible	Aucun site pollué et aucun site industriel ne sont présents dans l'AEI.
Risques technologiques	L'AEI n'est pas soumise à un risque industriel majeur, une installation SEVESO classée seuil haut et une classée seuil bas sont présentes à 3,9 km de l'AEI. Une seule des 4 communes situées dans l'AEI est soumise au risque de TMD (Melle). Celle-ci est traversée par des routes départementales et une canalisation GRT gaz. Aucune commune de l'AEI n'est soumise au risque de rupture de barrage. Une seule commune est soumise au risque minier : Melle.	Modéré	Seule la commune de Melle présente des risques technologiques. La ZIP n'est concernée par aucun risque industriel.	
Projets "connus"	Un seul avis d'ouverture d'enquête publique concernant un projet Loi sur l'eau et deux avis de l'Autorité environnementale ont été rendus en 2019 dans l'AEE	Faible	Deux projets éoliens implantés dans l'AEE ont reçu un avis de l'Autorité environnementale en 2019.	

Les principaux enjeux qui ressortent de l'analyse de l'environnement humain à l'échelle de l'aire d'étude de dangers immédiate sont :

- **La présence d'habitations** à proximité de la ZIP ;
- **La présence de 4 entités archéologiques en tout ou partie dans la ZIP ;**
- L'existence de 3 sentiers de randonnée pédestre dotés de préconisations à proximité ou au sein de la ZIP ou de l'AEI ;
- **La compatibilité du projet avec le document d'urbanisme** concerné : carte communale ;
- Le bois de la Foye, limitrophe à la ZIP fait l'objet d'une protection au titre du PLU de Lezay.
- La présence d'axes routiers importants dans l'AEE (autoroute, routes nationales et départementales) et une route départementale dans l'AEI (RD) ;
- Les niveaux de bruit résiduel observés sont jugés comme modérés et caractéristiques du site ;
- La nécessité de **préservation de la qualité du ciel nocturne** (faible pollution lumineuse dans l'AEI).

Synthèse des enjeux de l'environnement humain



Légende

- Limite communale
- Aires d'étude**
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Prescriptions d'urbanisme**
- Bâti
- Périmètre de 500 m du bâti
- Patrimoine culturel**
- Monument historique
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Entité archéologique
- Surface d'entité archéologique
- Randonnées pédestres**
- Sentier "Le Plan de la Talle"
- Sentier "La Pinaudière"
- Réseau routier**
- Départementale (1 voie ou 2 voies étroites)
- Faisceau hertzien**
- Réseau TDF
- Réseau Free



Projet de parc éolien : Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillie

Synthèse des enjeux de l'environnement humain

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000
 COORDS - L93 DATE - 06/08/2019
 Géoportail - IGN, Cadastre.gouv, Atlas du patrimoine, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Randoendusevres.fr, carte-fh.lafibre.info, EPURON, NCA Environnement



II. 3. Enjeux de l'environnement physique

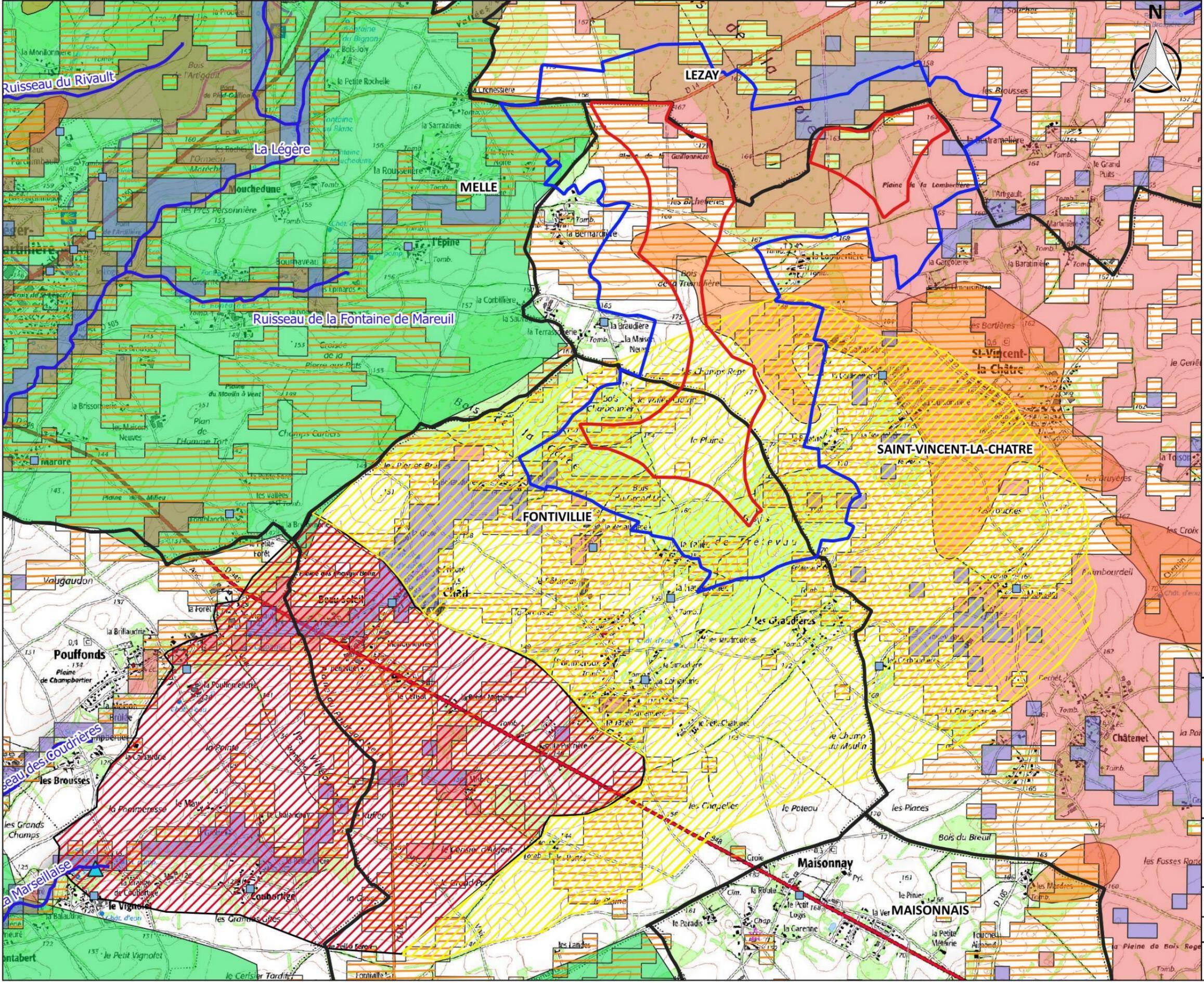
Tableau 5 : Analyse et hiérarchisation des enjeux de l'environnement physique

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE			
Relief et topographie	La topographie de l'AEI et de la ZIP est relativement identique sur l'ensemble de la zone. Les altitudes moyennes sont autour de 178 m.	Faible	Topographie de l'AEI identique. Absence de point particulier du relief au niveau de cette aire d'étude.
Géologie	La géologie de la ZIP est majoritairement faite de calcaires ponctués avec une petite partie composée d'argiles à pisolites de fer sur la formation calcaire.	Non qualifiable	La géologie de la ZIP ne présente pas d'enjeu.
Hydrogéologie	La zone d'implantation potentielle est intégralement concernée par la nappe des Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres et en partie par la nappe Calcaires du jurassique moyen du BV de la Boutonne secteur hydro r6. L'état quantitatif et chimique de la première est bon mais il est mauvais pour l'autre. La ZIP et l'AEI se situent dans un périmètre de protection éloigné d'un captage. Aucun point d'eau n'est recensé dans l'AEI d'après la base de données BSS-Eau.	Modéré	Mauvais état qualitatif et quantitatif de deux des trois masses d'eau présentes sur l'AEI : enjeu de préservation. La ZIP et l'AEI se situent dans un périmètre de protection éloignée d'un captage. Aucun point d'eau n'est recensé dans l'AEI d'après la base de données BSS-Eau.
Hydrologie	Aucun cours d'eau ne traverse l'AEI. Les plus proches (La Béronne et la Légère) se trouvent dans l'AER et présentent tous deux des états écologiques et chimique moyens pour le premier et mauvais pour le second. La Béronne coule à près de 3 km à l'ouest de l'AEI, tandis que la Légère passe à environ 1 km également à l'ouest de l'AEI. Aucune zone humide n'est prélocalisée dans l'AEI. Enfin, la ZIP est classée dans 3 zones de gestion, de restriction ou de réglementation des eaux (zone vulnérable aux nitrates, zone de répartition, zone sensible).	Faible	Aucun cours d'eau n'est présent dans l'AEI. Les plus proches présentent des états écologiques et chimiques moyens et mauvais. Aucune zone humide n'est présente au sein de l'AEI.
Climat	L'aire d'étude bénéficie d'un climat océanique de type aquitain et est relativement bien ensoleillée. La température moyenne annuelle est de 12,5°C. La zone d'étude présente une pluviométrie plutôt soutenue, avec un cumul annuel moyen de 867 mm. Les vents dominants mesurés sur la zone d'étude sont bidirectionnels avec majoritairement des vents du nord-ouest et du sud-est. Les résultats de l'étude anémométrique ont permis de démontrer que les vents viennent principalement du Nord-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest.	Non qualifiable	Le climat ne représente aucun enjeu particulier.
Qualité de l'air	Sur les trois dernières années, les indices de qualité de l'air sont plus souvent très bons à bons (entre 80 à 88% de l'année), avec moins de 1% mauvais à très mauvais. Localement, les objectifs de qualité de l'air sont respectés sur l'aire d'étude, ce qui en fait un enjeu fort de préservation. Enfin, les communes de la ZIP ne sont pas concernées par la problématique de l'Ambroisie. Une partie de l'AEI est classée comme endroit où l'ambroisie est présente abondamment.	Fort	Bonne à très bonne qualité de l'air : enjeu de préservation.
Risques naturels	La ZIP n'est pas susceptible d'être soumise au risque d'inondation. Dans l'AEI, les communes de Melle et de Lezay peuvent être soumises à ce risque. La ZIP présente une sensibilité faible à forte et l'AEI présente une sensibilité faible à très élevée au risque de remontée de nappes. Le risque sismique y est modéré. Les communes de l'AEI sont soumises au risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux mais ce risque est globalement faible sur l'ensemble de l'AEI, excepté au niveau de la Lambertièrre à Saint-Vincent-la-Châtre où l'aléa est moyen, ce qui concerne également la ZIP. Aucune cavité souterraine n'est répertoriée dans l'AEI. Enfin, l'AEI est peu soumise au risque foudre. Les communes de l'AEI ne sont pas soumises au risque de feu de forêt.	Modéré	L'AEI est soumise à un aléa de retrait-gonflement des sols argileux moyen en son centre, au risque de remontée de nappe faible à très élevé, et à un risque sismique modéré.

Les principaux enjeux qui ressortent de l'analyse de l'environnement physique à l'échelle de l'aire d'étude de dangers immédiate sont :

- La ZIP et l'AEI se trouvent dans un périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable ;
- Une **bonne qualité de l'air et sa préservation**. Un enjeu fort n'est pas problématique pour le projet, dans la mesure où un parc éolien n'émet aucun rejet atmosphérique et, au contraire, contribue à l'évitement d'émissions de CO₂ par la production d'une énergie renouvelable. L'observation d'Ambroisie dans la commune limitrophe de Melle entraîne toutefois des risques pour cette bonne qualité de l'air ;
- **4 risques naturels recensés au niveau de l'aire d'étude** : remontée de nappes avec une sensibilité faible à très élevée, risque de retrait-gonflement des argiles, séisme et tempête.

Synthèse des enjeux de l'environnement physique



Légende

- Limite communale
- Cours d'eau
- Aire d'étude**
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Captage AEP**
- captage
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Retrait-gonflement des argiles**
- Fort
- Moyen
- Aléas remontées de nappes**
- Très élevé, nappe affleurante
- Fort
- Moyen
- Qualité de l'air**
- Ambroisie très abondante



Projet de parc éolien : Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillie

FORMAT - A3
 COORDS - L93
 SIGENA, ARS, Geoportail-IGN, NCA
 Environnement, EPURON



II. 4. Enjeux et sensibilités de l'environnement naturel

L'enjeu se définit grâce au croisement de la patrimonialité de l'espèce (classes de patrimonialité expliquées précédemment) avec la fonctionnalité de l'habitat pour cette dernière (utilisation de l'habitat).

Tableau 6 : Analyse et hiérarchisation des enjeux et des sensibilités de l'environnement naturel

GROUPE TAXONOMIQUE	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Espèces et habitats justifiant l'enjeu	Sensibilité à l'éolien	Préconisations
Flore / Habitat naturel	<p>Aucun habitat patrimonial n'a été recensé sur l'AEI. Cinq espèces patrimoniales ont été recensées : Adonis annua, Euphorbia illirica, Helleborus viridis, Luzula sylvatica et Tractema verna. Aucune espèce floristique protégée n'a été recensée. Sept espèces invasives à prendre en compte pour éviter leur expansion sur le territoire. Un enjeu modéré est attribué aux boisements de bois de Châtaigniers ainsi qu'aux recrus forestiers caducifoliés du fait de la localisation des espèces patrimoniales (ZNIEFF et Liste rouge régionale) citées ci-dessus, ainsi que par leur rôle de support de biodiversité. Toutes les haies sont classées en enjeu modéré du fait de la présence de vieux arbres à conserver.</p>	Faible à modéré	<p>Enjeu modéré : Présence de cinq espèces patrimoniales (ZNIEFF et Liste rouge régionale). Rôle de support de biodiversité.</p>	<p>En phase chantier uniquement : Destruction/altération d'habitats.</p>	<p>Conserver dans la mesure du possible les boisements et recrus forestiers ainsi que les linéaires de haies. Eviter la destruction des stations floristiques patrimoniales recensées. Prise en compte des stations d'espèces invasives pour éviter leur propagation sur le territoire.</p>
			<p>Enjeu Faible : Absence d'espèces patrimoniales. Zones de cultures présentant peu d'intérêt floristique.</p>		
Avifaune hivernante	<p>13 espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période hivernale.</p>	Très faible à faible	<p>Enjeu faible : Milieux ouverts pouvant accueillir les espèces en recherche alimentaire et les rassemblements de Pluviers et d'Œdicnèmes.</p>	<p>En phase chantier et exploitation : effet repoussoir sur les rassemblements de Vanneaux / Pluviers / Œdicnèmes</p>	<p>Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de culture.</p>
Avifaune migratrice	<p>32 espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période de migration (prénuptiale et postnuptiale) essentiellement pour des espèces en survol de l'AEI. Quelques rassemblements remarquables de Vanneaux et Pluviers peuvent être observés dans les milieux ouverts de cultures.</p>	Faible à modéré	<p>Enjeu modéré : rassemblement de Pluviers, Œdicnèmes, Cigognes blanches en milieux ouverts de cultures</p>	<p>En phase chantier et exploitation : effet repoussoir sur les rassemblements de Vanneaux / Pluviers ; risque de collision pour les rapaces et espèces pratiquant le haut vol (alimentation, transit)</p>	<p>Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et lisières boisées ; Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de culture ; Eviter une amplitude importante et une implantation du parc perpendiculaire à l'axe majoritaire de migration.</p>
			<p>Enjeu faible : Milieux ouverts et haies pouvant être utilisés par un individu en halte migratoire (Rapaces, passereaux, Aigrettes), les boisements sont utilisés par l'Engoulevent d'Europe ainsi que les rapaces et passereaux qui peuvent s'y percher.</p>		
Avifaune nicheuse	<p>Cinquante-six espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période de nidification. Les boisements et haies multistrates et arbustives accueillent de nombreuses espèces d'enjeux. Les milieux ouverts sont fréquentés par plusieurs espèces patrimoniales (Busards et Œdicnème), mais sont soumis à la rotation des cultures.</p>	Très faible à très fort	<p>Enjeu très fort : haies arbustives et haies/ronciers associées aux prairies (Pie-grièche écorcheur), coupes forestières et repousses (Busards)</p>	<p>En phase chantier (dérangement / destruction d'habitats d'espèces) et exploitation : perte d'habitats / risque de collision pour les rapaces et espèces pratiquant le haut vol (parade, alimentation, transit)</p>	<p>Garantir une distance minimale de 100 m autour des boisements et haies représentant un enjeu fonctionnel fort à très fort ; Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu modéré ; Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2 fois la hauteur de canopée)</p>
			<p>Enjeu fort : autres boisements (Engoulevent d'Europe)</p>		
			<p>Enjeu modéré : cultures, labours et autres haies (Busards/Oedicnème criard/Vanneau huppé)</p>		
Chiroptères – Activité au sol	<p>Le contexte boisé de l'AEI la rend favorable à l'activité des chiroptères. Les boisements, coupes forestières, haies multi-strates, arborées, et haies arbustives sont classés en enjeu fort : activité forte recensée en certain point et en raison de leur rôle trophique et de corridors écologiques. Les parcelles de cultures ont un enjeu faible : faible activité des chiroptères au niveau de ce type de milieu.</p>	Modéré à fort	<p>Enjeu fort : au niveau des boisements au nord et au sud de l'AEI et des haies multi-strates et arborées (dont 2 haies traversant l'AEI). Enjeu fort : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Natterer, le Murin à moustaches et l'Oreillard gris.</p>	<p>Risque de destruction d'habitat d'espèces (haies et boisements), risque de perte d'habitat de chasse et de mortalité en phase d'exploitation.</p>	<p>Eviter d'impacter les haies (avec une zone tampon de 50 m). Eviter toute l'implantation au sein des boisements et aux abords de ceux-ci (distance minimale de 100 m)</p>